



PALATINE MONÉTAIRE STANDARD

SICAV de droit français

REPORTING • 29 avril 2025

INFORMATION MMF

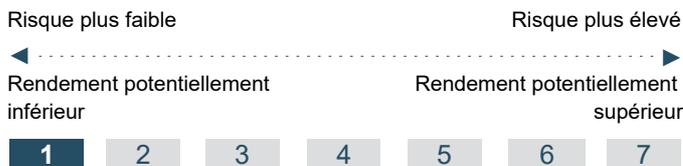
Par dérogation, la SICAV envisage d'investir plus de 5 % et jusqu'à 100 % de ses actifs dans différents instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par l'Union (états français allemand, autrichien, belge, hollandais, finlandais, irlandais, italien, espagnol ou portugais), les administrations nationales, régionales ou locales des États membres (Länder allemands notamment) ou leurs banques centrales (telles BDF, Bundesbank, Banque d'Italie ou d'Espagne), la Banque centrale européenne, la Banque européenne d'investissement, le Fonds européen d'investissement, le mécanisme européen de stabilité, le Fonds européen de stabilité financière, une autorité centrale ou la banque centrale d'un pays tiers (USA et Japon), le Fonds monétaire international, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Banque de développement du Conseil de l'Europe, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque des règlements internationaux.

RÈGLEMENT MMF

Un fonds monétaire n'est pas un investissement garanti. Un fonds monétaire ne s'appuie sur aucun soutien extérieur pour garantir sa liquidité ou pour stabiliser sa valeur liquidative.

Un investissement dans un fonds monétaire diffère d'un investissement dans des dépôts (bancaires) : le capital investi peut en effet fluctuer (selon les fluctuations subies par l'actif du fonds) et il y a donc un risque de ne pas récupérer le montant de départ. Le risque de perte en capital est donc supporté par l'investisseur.

PROFIL DE RISQUE



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de l'OPCVM sur une période de 5 ans. L'indicateur de risque de l'OPCVM reflète l'exposition de son actif en actions composant son univers d'investissement. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de la gestion est de délivrer une performance nette de frais de gestion supérieure à celle du taux moyen du marché monétaire (€STER capitalisé). Cependant, dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles que de très faibles (voire négatifs) niveaux de taux d'intérêt du marché monétaire, la valeur liquidative de la SICAV est susceptible de baisser ponctuellement et de remettre en cause le caractère positif de sa performance.

[Cliquez ici](#)



Alexandre MONTFERME
Gérant



Rémi DURAN
Co-gérant

PROFIL

Forme Juridique	SICAV de droit français
Société de gestion	Palatine Asset Management
Déléguataire financier	OSTRUM ASSET MANAGEMENT
Code ISIN	FR0000299877
Label ISR	Oui
Classification AMF	Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) Standard
Classification SFDR	Article 8
Dépositaire	Caceis Bank
Commercialisation	Palatine Asset Management
UCITS (OPCVM)	Oui
Indicateur de référence	€STER Capitalisé
Durée de placement recommandée	3 mois
Devise de comptabilité	Euro
Valorisation	Quotidienne
Souscriptions / rachats	Centralisation chaque jour avant 11h30. Exécution sur la dernière VL connue.
Commission de souscription	Sous. <= 40 M€ : néant ; Sous. > 40 M€ : 0,40% max.
Commission de rachat	Aucune
Politique des revenus	Capitalisation
Clôture de l'exercice	Dernier jour de bourse de décembre
Frais courants	0,24% TTC

DONNÉES AU 29.04.2025

Valeur liquidative	2 760,150 €
Nombre de parts	240 549,000
Actif net global	663,95 M€
Actif net de la part	663,95 M€

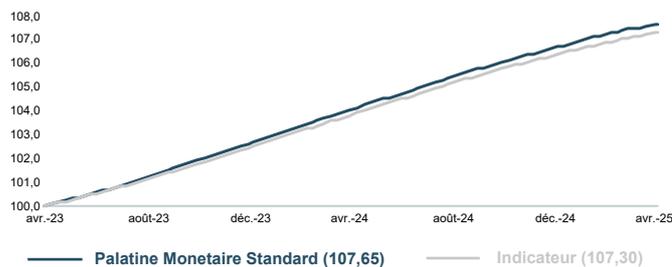
PALATINE MONÉTAIRE STANDARD

SICAV de droit français

REPORTING • 29 avril 2025

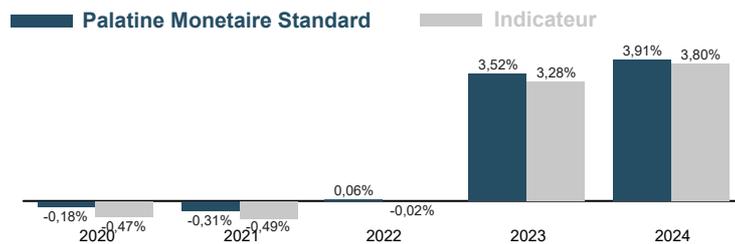
ÉVOLUTION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

BASE 100 LE 27.04.2023



HISTORIQUE DES PERFORMANCES

ANNÉES CIVILES



PERFORMANCES NETTES (en euro)

PERFORMANCE CUMULÉE	1 mois	3 mois	YTD	12 mois	3 ans	5 ans	10 ans
Palatine Monétaire Standard	0,19%	0,64%	0,92%	3,44%	8,76%	8,55%	8,18%
Indicateur	0,19%	0,63%	0,87%	3,33%	8,33%	7,25%	5,46%
Ecart de performance	0,00%	0,01%	0,05%	0,11%	0,43%	1,30%	2,72%
PERFORMANCE ANNUALISÉE	1 mois	3 mois	YTD	12 mois	3 ans	5 ans	10 ans
Palatine Monétaire Standard	2,47%	2,67%	2,84%	3,45%	2,84%	1,66%	0,79%
Indicateur	2,43%	2,60%	2,70%	3,33%	2,70%	1,41%	0,53%
Ecart de performance	0,04%	0,07%	0,14%	0,12%	0,14%	0,25%	0,26%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

STATISTIQUES (calcul hebdomadaire)

ANNUALISÉE	1 mois	3 mois	YTD	12 mois	3 ans	5 ans	10 ans
Volatilité de l'OPC	0,15%	0,13%	0,11%	0,09%	0,22%	0,26%	0,23%
Volatilité de l'indicateur	0,10%	0,10%	0,07%	0,07%	0,20%	0,27%	0,22%
Tracking error	0,11%	0,07%	0,07%	0,05%	0,05%	0,07%	0,08%

COMMENTAIRE DE GESTION

Lors de sa réunion du 17 avril, la BCE a baissé à nouveau ses taux directeurs de 25bps : taux de facilité de dépôt abaissé de 2.50% à 2.25%, taux «refi» de 2.65% à 2.40% et taux de facilité de prêt marginal de 2.90% à 2.65%. La BCE, vient de procéder à la 7ème baisse depuis juin 2024. Il convient de rappeler que la baisse de septembre s'était accompagnée d'une «restructuration» des taux directeurs entre eux par réduction de l'écart entre chacun. Ainsi, alors que le taux de facilité de dépôt avait été réduit de 25bps, le taux de refinancement («taux refi») et le taux de facilité de prêt marginal avaient eux été réduits de 60bps. Par le resserrement de l'écart entre ses taux directeurs, le but de la BCE était de réduire la volatilité des taux sur les marchés interbancaires. Désormais il n'y a donc plus que 40bps d'écart entre le plus bas et le plus haut de ces trois taux.

Il convient tout d'abord de souligner que le contexte actuel est très mouvant dans de nombreux domaines. En matière d'inflation, la vigilance était de mise dans un premier temps compte tenu des tensions sur le commerce mondial générées par les menaces de D. Trump de fixer des droits de douane tous azimuts à de très hauts niveaux qui ont déjà eu pour résultantes des hausses de prix sur le marché des matières premières par constitution de stocks de précaution en anticipation de ces mesures. Enfin la situation géo-politique demeure complexe avec, d'une part, une extension des hostilités au Proche-Orient et, d'autre part, une attitude américaine ambiguë vis-à-vis de l'Ukraine mettant les européens dans l'obligation de s'endetter massivement pour financer l'effort de guerre nécessaire à assurer leur propre défense avec pour conséquence une sensible remontée des taux long-terme. Ainsi, entre dépenses militaires et guerre commerciale, le pilotage de l'inflation par la BCE semblait devenir complexe. Dans ce cadre, un précédent communiqué du Conseil des Gouverneurs de la BCE exprimait qu'il suivra une approche dépendante des données et propre à chaque réunion pour déterminer l'orientation appropriée de la politique monétaire. Pour le moment la BCE semble surtout avoir acté le fait que les premières conséquences des tensions commerciales mondiales générées par la menace américaine d'instauration de droits de douane généralisés est une incertitude se traduisant par un ralentissement économique mondial qui va encore plus affecter une économie européenne déjà en difficulté ainsi qu'une atténuation des pressions inflationnistes car les exportations chinoises bon marché vont être redirigées vers l'Europe, que le renforcement de l'euro (ou plutôt la baisse du dollar) fait baisser le prix des importations et que la forte baisse récente des prix du pétrole va atténuer les pressions inflationnistes. En outre, suite au récent revirement de D. Trump sur les droits de douane vis-à-vis de l'Europe, l'UE a également récemment suspendu les droits de douane de rétorsion sur les produits américains qui auraient pu entraîner une hausse du coût des produits importés des États-Unis. Les derniers chiffres de l'inflation en zone euro d'avril sont cependant équivoques.

En ce qui concerne la croissance économique de la zone euro, on rappellera que, en 2024, au final, le PIB de la zone euro s'établit à +0.9% révisé à la hausse par rapport au +0.7% initialement mesuré. Contre toute attente le PIB du Q1 2025 s'affiche à +0.4% en rythme trimestriel et à +1.2% en glissement annuel. Si les risques de récession semblent pour l'instant avoir été repoussés, le niveau de l'activité demeure faible et cette faiblesse pourrait s'accroître. En effet, en ce qui concerne l'indice PMI HCOB (ex Markit) composite zone euro, combinant services et activité manufacturière, il s'affiche en baisse en avril à 50.1 contre 50.9 en mars. L'indice PMI du secteur des services baisse quant à lui légèrement à 50.4 en mars contre 50.6 en février. L'indice PMI du secteur des services baisse également en avril à 49.7 contre 51 en mars et retombe donc sous 50. En revanche l'indice PMI du secteur industriel s'améliore très légèrement à 48.7 en avril contre 48.6 en mars. La croissance de la zone euro continue donc de se montrer extrêmement faible notamment dans les secteurs industriels. Pour ce qui concerne l'inflation globale de la zone euro, sur le mois d'avril celle-ci s'affiche à +2.2% identique à celle de mars. L'inflation sous-jacente (hors énergie, produits alimentaires, boissons alcoolisées et tabac), rebondit en avril à +2.7% contre +2.4% en mars. En ce qui concerne le taux de chômage de la zone euro, il baisse un peu en février à 6.1%.

Dans ce contexte, en avril, la moyenne mensuelle de l'Ester s'est affichée à +2.341% (+2.499% en mars), celle du swap 1 an OIS à +1.807% (+2.086% en mars) et celle de l'Euribor 3 mois à +2.249% (+2.442% en mars).

Pour ce qui est des taux obligataires de la zone euro, ceux-ci ont reflué dans le sillage d'anticipations de ralentissement économique global. Ainsi le taux du Bund 10 ans s'affiche en forte baisse fin avril à +2.44% contre +2.74% fin mars. De même le taux du BONOS espagnol 10 ans s'affiche en baisse fin avril à +3.11% contre +3.37% fin mars tout comme celui du BTP italien 10 ans à +3.56% contre +3.87% fin mars. Il en a été de même pour l'OAT 10 ans française qui termine le mois d'avril à +3.17% contre +3.45% fin mars. Ainsi le spread OAT/Bund s'est légèrement dégradé passant d'un mois sur l'autre de +71bps fin mars à +73bps fin avril (ce spread était tout début 2024 à 53bps).

Enfin, concernant le marché du crédit, l'indice ITRAXX Europe 5 ans Corporate IG «générique», représentatif de la moyenne des spreads de crédit à 5 ans de 125 émetteurs corporates européens «investment grade», a enregistré une forte volatilité au cours du mois d'avril : à +64bps fin mars, il a atteint au plus haut +85bps début avril après les annonces d'instauration de droits de douane généralisés de D. Trump lors du «liberation day» avant de revenir à +68bps fin avril peu de jours après un revirement du président américain.

La performance du fonds s'établit à +0,19% sur le mois alors que l'indicateur de référence délivre +0,19%. La WAM et la WAL ressortent respectivement à 49 et 171 jours en fin de mois.

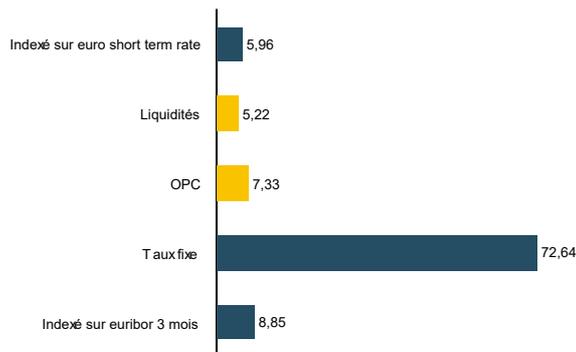
PALATINE MONÉTAIRE STANDARD

SICAV de droit français

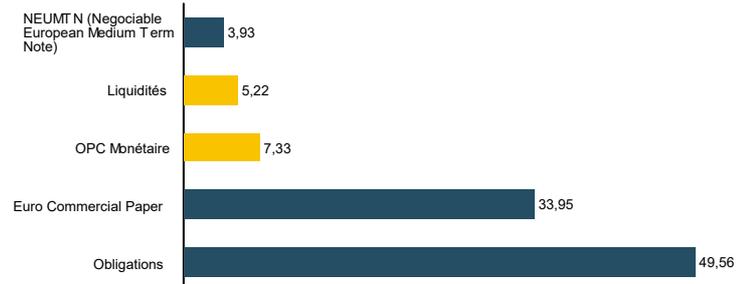
REPORTING • 29 avril 2025

ALLOCATION (%)

RÉPARTITION PAR TYPE DE TAUX



RÉPARTITION PAR TYPE D'INSTRUMENTS



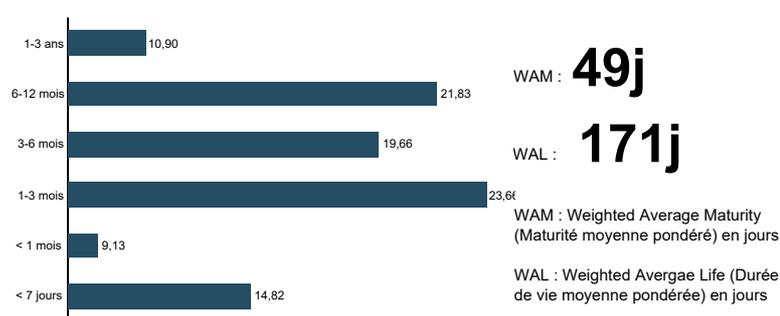
CATEGORIE DES EMETTEURS

CORPORATES	55,07%
FINANCIÈRES	32,39%
LIQUIDITÉS	5,22%
OPC	7,33%

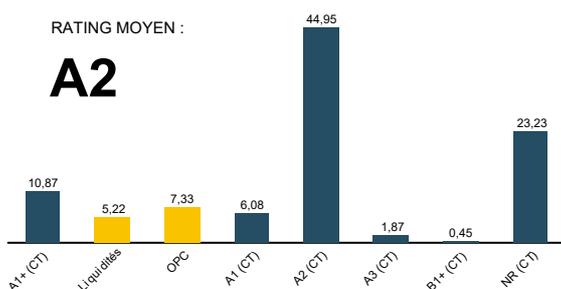
PRINCIPAUX EMETTEURS (sur un total de 102 émetteurs)

OSTRUM SRI MONEY 6M (OPC)	3,97%
PALATINE MONETAIRE COURT TERME (OPC)	3,36%
EIFFAGE (CORPORATES)	3,18%
ELIS SA (CORPORATES)	3,15%
VALEO SE (CORPORATES)	2,85%

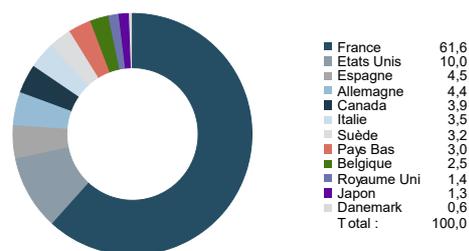
RÉPARTITION PAR MATURITÉ



RÉPARTITION PAR NOTATION INTERNE



RÉPARTITION GEOGRAPHIQUE



PRINCIPALES LIGNES DU PORTEFEUILLE (HORS OPC MONÉTAIRES) (sur un total de 145 lignes)

CODE ISIN ET INTITULÉ DU TITRE	% ACTIF	CATÉGORIE	PAYS
XS2743547809: PURPLE PROTECTED ASSET OIEST+0.1	2,29%	Etablissements et institutions financières	France
FR0128348143: NEU MTN EIFFAGE 30/05/2025 EURIB	1,97%	Entreprises	France
FR0129025435: VALEO SA 270525 FIX 0.0	1,50%	Entreprises	France
FR0013425139: PUBFP 0.625% 13/06/25	1,41%	Entreprises	France
DE000A3MP4T1: ANNGR 0 12/01/25	1,36%	Entreprises	Allemagne
XS2100663579: DLR 0.625% 07/15/25	1,28%	Entreprises	France
XS2696903728: ISPIM 4.5% 10/02/25	1,25%	Etablissements et institutions financières	Italie
XS2764789231: FTV 3.7 02/13/26	1,22%	Entreprises	Etats Unis

AVERTISSEMENT, INFORMATIONS IMPORTANTES

Le présent document est un document promotionnel (le « Document »). Le Document est édité par Palatine Asset Management, société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) n° GP 05000014. Siège social : 86, rue de Courcelles 75008 PARIS | 950 340 885 RCS PARIS (la « Société de Gestion »).

Le fonds est une SICAV, agréé en France et supervisée par l'AMF. est un instrument de placement collectif en valeurs mobilières qui est régi par la Directive 2009/65/CE.

Le Document ne constitue ni une offre, ni une sollicitation de souscription. Les indications de performances passées ne sont pas une indication fiable des performances futures. Les fluctuations de taux de change peuvent influencer la valeur d'un placement, à la hausse ou à la baisse.

La liste des pays dans lesquels le Fonds est autorisé à la commercialisation est disponible sur le site www.palatine-am.com <<http://www.palatine-am.com>>. La Société de Gestion peut à tout moment décider de mettre fin à la commercialisation du Fonds dans une ou plusieurs juridictions.

Le prospectus du Fonds (le « Prospectus ») et le document d'information clé pour l'investisseur (le « DICI ») doivent être lus avant toute prise de décision d'investissement dans le Fonds. Ces documents, ainsi que les derniers rapports semestriel et annuel sont disponibles gratuitement sur simple demande à la Société de Gestion, sur le site www.palatine-am.com <<http://www.palatine-am.com>> ou au travers des facilités locales reprises ci-dessous.

Il est également vivement recommandé aux investisseurs de lire attentivement les avertissements concernant les risques ainsi que les réglementations figurant dans le prospectus; il est recommandé de requérir l'avis de conseillers financiers et fiscaux.

Conformément à l'article 93 bis de la Directive 2009/65/CE, la Société de Gestion a la possibilité de cesser la commercialisation de tout ou partie des parts du Fonds moyennant une communication ad-hoc telle que prévue par la loi.

Les informations reprises dans ce Document ont été obtenues auprès de sources jugées fiables ; la Société de Gestion ne peut toutefois pas garantir ni leur exactitude ni leur caractère exhaustif. Les informations reprises dans ce Document ont été calculées à la date du rapport indiquée en première page. Ce Document peut être modifié à tout moment sans avis préalable.

Toute réclamation peut être adressée gratuitement à la Société de Gestion, auprès du service Traitement des Réclamations, 86, rue de Courcelles 75008 PARIS, ou auprès de votre distributeur.

Un résumé des droits des investisseurs est disponible sur le site www.palatine-am.com <<http://www.palatine-am.com>> à l'adresse <https://www.palatine-am.com/menu-des-liens-utiles/reglementation> ainsi que la procédure de plainte

Aucune partie du Document ne peut être ni reproduite, ni copiée, ni redistribuée sans l'accord écrit préalable de la Société de Gestion.

Facilités à l'attention des investisseurs résidant dans un Etat Membre de l'Union Européenne (UE) ou de l'Espace Économique Européen (EEE) dans lesquels LE FONDS est commercialisé

Les ordres de souscription, rachats et/ou switch peuvent être effectués auprès de (i) votre banque, intermédiaire financier ou distributeur, (ii) la banque dépositaire CACEIS Bank, 89-91 rue Gabriel Peri 92120 Montrouge, France, ou (iii) de la Société de Gestion.

Toutes les informations relatives à la procédure de souscription, de rachat, de switch, ou la procédure relative au paiement des dividendes est disponible sur le site www.palatine-am.com <<http://www.palatine-am.com>>

A l'attention des investisseurs résidant en France :

Le correspondant centralisateur en France est CACEIS Bank, 89-91 rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge, France

L'indicateur synthétique de risque et de rendement représente la volatilité historique annuelle (le pas de calcul est hebdomadaire) sur une période couvrant les 5 dernières années de la vie de l'OPC ou depuis sa création en cas de durée inférieure. L'OPC est classé sur une échelle de 1 à 7, en fonction de son niveau croissant de volatilité. Les informations contenues dans ce document sont données à titre purement indicatif. Pour tout complément, vous devez vous reporter au DICI et au prospectus. Les performances passées sont basées sur des chiffres ayant trait aux années écoulées et ne sauraient présager des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Sources : Palatine AM, CACEIS Fund Adm., ITM Concepts, Bloomberg.

Palatine Asset Management - Société Anonyme au capital de 1 917 540 €. Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 05000014. Siège social : 86, rue de Courcelles 75008 PARIS | 950 340 885 RCS PARIS. Une société du groupe BPCE. Adresse Reporting Client : Horizons 17, 140 Boulevard Malesherbes 75017 PARIS | e-mail : amr-reporting@palatine.fr | Tél : 01.55.27.96.29 ou 01.55.27.94.26. Adresse courrier : TSA 60140 - 93736 Bobigny cedex 9 | Site internet : www.palatine-am.com



Le label ISR est un label français créé en 2016 par le ministère de l'Économie et des Finances, dont l'objectif est d'offrir une meilleure visibilité aux fonds d'investissement respectant les principes de l'investissement socialement responsable, autorisés à la commercialisation en France.